

PROCES-VERBAL
DU COMITE SYNDICAL
DU 27 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 mars à 18h15, le comité syndical s'est réuni en séance publique, salle Polyvalente du Pallet, suite à la convocation de Monsieur Aymar RIVALLIN, Président.

Étaient présents :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire	Commune de Vertou
Jean-Yves ARTAUD Alain BLAISE Xavier BONNET Benoît COUTEAU Fabrice CUCHOT Suzanne DESFORGES François GUILLOT Karine GUIMBRETIERE Vincent MAGRE Didier MEYER Benoist PAYEN Aymar RIVALLIN Denis THIBAUD	Thierry AGASSE Joël BARAUD Christelle BRAUD Pascal EVIN Wilfrid GLEMIN Stéphane MABIT Sandrine MILLIANCOURT Jean-Marie POUPELIN Christophe RICHARD Xavier RINEAU Emmanuel RIVERY Martine VIAUD Stéphanie BOUYER	Marie SLIWINSKI

Étaient absents excusés :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire	Commune de Vertou
Danièle GADAIS Séverine JOLY-PIVETEAU Véronique NEAU-REDOIS Janik RIVIERE Nelly SORIN Hélène BRAULT	Virginie BERTON Nathalie CHARBONNEAU Jérôme MARCHAIS	Rodolphe AMAILLAND Juliette LE COULM Marc HELAUDAIS Céline LEBLE

Pouvoirs :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
Danièle GADAIS donne pouvoir à A. BLAISE Séverine JOLY-PIVETEAU donne pouvoir à F. CUCHOT Véronique NEAU-REDOIS donne pouvoir à D. THIBAUD Janik RIVIERE donne pouvoir à F. GUILLOT Nelly SORIN donne pouvoir à A. RIVALLIN	Nathalie CHARBONNEAU donne pouvoir à T. AGASSE Jérôme MARCHAIS donne pouvoir à JM. POUPELIN
Commune de Vertou	
Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à M. SLIWINSKI Juliette LE COULM donne pouvoir à S. MABIT	

Assistaient également à la réunion :

Mme Lydie HERAULT VISSET, Directrice, M. Philippe CARO, responsable administratif et financier

Date de convocation : 21/03/2023

Nombre de membres : 48 en exercice : 39 titulaires et 9 suppléants
Votants au titre du pôle SCoT - Pays : 27 présents
Votants au titre du pôle Culture - Pah : 34 votants (dont 7 pouvoirs)
36 votants (dont 9 pouvoirs)

Secrétaire de séance : M. Joël BARAUD

Aymar RIVALLIN, Président, accueille les membres du comité syndical *salles polyvalentes du Pallet*.

Joël BARAUD est désigné secrétaire de séance.

Aymar RIVALLIN donne lecture des pouvoirs : Danièle GADAIS donne pouvoir à A. BLAISE, Séverine JOLY-PIVETEAU donne pouvoir à F. CUCHOT, Véronique NEAU-REDOIS donne pouvoir à D. THIBAUD, Janik RIVIERE donne pouvoir à F. GUILLOT, Nelly SORIN donne pouvoir à A. RIVALLIN, Nathalie CHARBONNEAU donne pouvoir à T. AGASSE, Jérôme MARCHAIS donne pouvoir à JM. POUPELIN, Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à M. SLIWINSKI, Juliette LE COULM donne pouvoir à S. MABIT

Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2022

En l'absence de remarque, le procès-verbal du Comité Syndical du 6 février 2023 est approuvé à l'unanimité des membres du comité syndical.

Syndicat – Délibération

1. Avenant marché et nouvelle convention service web commun

Intervention d'Aymar RIVALLIN

Contexte

En 2021, le groupement de commande qui lie Clisson Sèvre et Maine Agglo ainsi que plusieurs collectivités a été renouvelé.

Cette même année, Clisson Sèvre et Maine Agglo et plusieurs collectivités de l'EPCI ont créé un service commun, afin d'être accompagnées dans la création, le développement et les évolutions de leurs sites Internet et outils numériques. Ce service a été officiellement lancé au 1^{er} janvier 2022 avec le recrutement d'un agent au poste de Chargé.e de projets Web et numérique. Les dispositions quant au fonctionnement de ce service et des contributions financières de chaque collectivité étaient définies dans une convention conclue pour une durée de 1 an, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, et dont le terme avait été fixé au 31 décembre 2022.

Cette convention prévoyait la réalisation d'une évaluation afin de déterminer l'intérêt à poursuivre ce service commun. Au cas d'évaluation positive, les parties s'engageaient à rédiger une nouvelle convention dont l'entrée en vigueur était idéalement fixée au 1^{er} janvier 2023.

Cette évaluation a été réalisée courant 2022. Il en ressort le besoin réaffirmé des collectivités d'être accompagnées pour le suivi et le développement de leur outils Web et numérique pour l'année 2023. Il appartient toutefois au vu de cette évaluation d'apporter des évolutions au fonctionnement de ce service commun, objet de la présente convention.

L'objet de ce service reste inchangé. Le service commun communication web et numérique est un service proposé aux collectivités locales pour assurer la gestion de projet, le conseil, l'accompagnement, la formation, l'assistance technique, l'élaboration de contenus, des sites Internet et autres supports de communication web (newsletter, emailing, réseaux sociaux, démarches en ligne...).

Cette nouvelle convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2023.

Sur l'année 2023, les besoins exprimés par les collectivités ne permettent pas de maintenir un agent à temps plein. Toutefois, suite à un décalage de calendrier, Clisson Sèvre et Maine Agglo va exceptionnellement prendre à sa charge 86 jours en 2023, soit 38 % du temps de travail de la chargée de projets web et numérique. D'autres prestations, communes aux collectivités seront également suivies par la chargée de projet web. Pour la réalisation de ces missions, qui concernant des évolutions de fonctionnalités communes à l'ensemble des sites, et conformément aux modalités du service commun, le temps de travail, estimé à 40 jours sera financé par l'ensemble des collectivités via une répartition tenant compte de la taille de la collectivité et de son nombre de sites. Pour le Pays du Vignoble Nantais, cela représente 860€ HT pour l'année 2023.

Durant cette année 2023, les collectivités adhérentes se réuniront ~~pour reconduire ou non le~~ service commun en 2024. Dans le cas où celui-ci serait reconduit, une nouvelle convention viendrait en définir le fonctionnement.

Il convient donc de formaliser le fonctionnement du service commun à travers une nouvelle convention.

- Par ailleurs, un nouveau prestataire unique a été désigné en février 2022, il s'agit de E-MAGINEURS basé à Lyon. Un audit réalisé en début de prestation a fait ressortir le besoin de simplifier et d'harmoniser le socle commun des fonctionnalités avant de démarrer la migration (passage de la plateforme Typo 3 V7 à V11). Cette étape, non imaginée par E-magineurs initialement, a un impact sur le calendrier des prestations et nécessite un re-travail du calendrier. Ainsi, la migration des sites www.vignoble-nantais.eu et www.musee-vignoble-nantais.eu prévue au 1er trimestre 2022 a été décalée au 1^{er} semestre 2023. A noter qu'au 2 mars 2023, cette prestation a bien débuté.

Il convient donc d'acter le décalage de calendrier des prestations confiées au prestataire E-MAGINEURS à travers un avenant.

Retrouvez ci-dessous les estimations budgétaires pour l'année 2023 (hors refonte des sites) :



Délibération

- À l'unanimité les membres du comité syndical décident d'autoriser le président à :
- Signer la nouvelle convention de fonctionnement du service commun à travers une nouvelle convention.
 - Signer l'avenant pour acter le décalage de calendrier des prestations confiées au prestataire E-MAGINEURS

Syndicat - Délibération

2. Don de matériels

Intervention d'Aymar RIVALLIN

Contexte

Le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais assurait jusqu'au 31 décembre 2022 la mission de Conseil en Energie Partagé (CEP) puis d'Econome de Flux. La compétence CEP est désormais assurée par Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Par un courrier en date du 13 mars 2023, Clisson Sèvre et Maine Agglo souhaite récupérer le matériel mis à disposition des CEP pendant leur mission au sein du Syndicat.

Il s'agit de petits matériels : 12 tournevis, 1 mètre, 2 lampes, 1 échelle, 1 casque de chantier, 13 capteurs de température, 2 capteurs de CO2, 1 mallette à outils, 1 appareil photo, 1 vitromètre, 1 capteurs communicants, 2 dataloggers et 1 mètre laser) financés par l'ADEME.

Le syndicat mixte fait également don d'une caméra thermique et de 6 wattmètres financés dans le cadre du contrat régional.

Concernant les 6 wattmètres et le mètre laser, nous n'avons pas pu les localiser, mais ils seront donnés par la suite, s'ils sont retrouvés.

Délibération

À l'unanimité les membres du comité syndical décident d'autoriser le président à :

- Effectuer le don de matériels listés, qui étaient utilisés par les CEP pendant leur mission au sein du Syndicat à Clisson Sèvre et Maine Agglo,
- Autoriser le Président à effectuer les démarches administratives et comptables nécessaires à ce don.

Syndicat - Information

Présentation de la nouvelle charte graphique

Intervention d'Aymar RIVALLIN

Ludivine Jourdan, chargée de communication, présente la nouvelle charte graphique du syndicat.

Cf. support de présentation

SCoT - Délibération

3. Débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique de la Révision du SCoT

Stéphane Mabit rappelle que cela fait bientôt 2 ans que le travail sur le diagnostic a commencé, avec une concertation élargie avec les acteurs du territoire. Il remercie les membres du comité de pilotage de la révision du SCoT. Il remercie également le conseil de développement pour sa participation et sa contribution à la concertation : une deuxième session d'ateliers de concertation va prochainement avoir lieu.

Stéphane Mabit rappelle le cadre de la loi climat et résilience qui donne une approche comptable du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : L'enjeu du foncier est remis au cœur de la démarche au détriment du projet. L'Etat a développé un objectif sans mesurer l'impact. Une action a récemment été ouverte en faveur de la mise en place d'un observatoire local de la consommation d'espace. Pour construire ce SCoT 3, nous sommes allés, avec Jonathan, à la rencontre des communes de CSMA et on se tient à disposition des conseils communautaires. Ces rencontres communales ont permis de faire remonter des observations. La réunion de ce soir va permettre d'enrichir le projet.

La parole est donnée à Franck Werhlié, bureau d'études Atopia.

En propos introductif, Franck Werhly précise que le document peut encore évoluer à partir de ce qui peut être dit ce soir mais aussi jusqu'à la fin des travaux.

Le travail réalisé a permis de définir une philosophie du projet : le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Ce travail a déjà fait l'objet de débats avec des élus et des non élus. Dans ce type de travail, le risque d'une projection à 20 ans est de ne pas en tirer tous les bénéfices.

Cf. support de présentation

Pour Aymar Rivallin, la question essentielle est la question de l'armature urbaine. On a aussi le souci que les bourgs qui font partie de cette armature urbaine vivent aussi. Il ajoute qu'un territoire ne s'étudie pas seulement dans son centre mais aussi avec ses voisins. Le travail intéressant dans le PAS est le travail au sein du comité de pilotage, des ateliers mais aussi le débat avec les habitants qui reste un dialogue indispensable. Nous entamons cette semaine la deuxième série des ateliers de concertation.

Pour Didier Meyer, la présentation résume bien le PAS. Un point n'est pas suffisamment lisible : d'un côté on a un territoire attractif dans la réciprocity avec Nantes, et de l'autre on a le ZAN qui, à moyens termes, nous limite dans les possibilités de constructions. Comment on peut avoir l'ambition d'accueillir de nouveaux habitants sur un foncier déjà contraint avec une population déjà présente qui se renouvelle et des jeunes qui veulent rester sur le territoire ? La disponibilité et le prix du foncier n'apparaît pas dans le document. Comment on envoie un signal à la population qui souhaite rester sur le territoire. Comment on peut fixer les jeunes qui travaillent sur le territoire et souhaitent rester sur ce territoire ?

Pour Fabrice Cuchot, des communes ont déjà entrepris des actions, comme à Haute Goulaine. Le modèle pavillonnaire est terminé. On devra monter et réhabiliter le centre bourg.

Pour Didier Meyer, mettre de la hauteur n'est pas une réponse suffisante au problème.

Benoît Couteau rejoint l'avis de Didier Meyer. On ne peut pas s'exonérer de porter sur la table la question du prix du foncier, la question de pouvoir apporter des solutions aux jeunes et élever toutes les communes ne sera pas la solution.

Stéphane Mabit précise que chaque niveau de l'armature a un rôle dans le développement des capacités d'accueil. Oui la question du foncier doit être posée mais est-ce au SCoT d'y répondre ?

Vincent Magré fait remarquer que la question n'est pas spécifique au document. Le PAS est une philosophie de projet et n'a pas pour objet d'y répondre. Il en est de même pour la question de l'eau qui est cruciale. Ce sera à nous d'y apporter une réponse.

On a raison de dire que nous avons un territoire connecté mais cela ne veut pas dire soumis. L'identification du territoire ne doit pas se faire en opposition avec la métropole.

On est un territoire différencié : il a des originalités qu'il doit travailler. Il y a toute une série de différence aussi à l'intérieur du territoire qu'il faut travailler également. Le sud Loire n'est pas un quartier de Nantes. En tant que maire de la Haye Fouassière, je peux dire que la Haye Fouassière est un quartier de Nantes. Mais toutes les communes ne sont pas des quartiers nantais.

On a raison aussi de vouloir un territoire équilibré qui doit répondre aux enjeux environnementaux et notamment celui de l'eau qui n'apparaît pas dans le PAS.

Xavier Bonnet est d'accord sur l'architecture du document. On aura aussi des problèmes sur le foncier économique tout comme le foncier pour l'habitat. On va demander au pôle de densifier un peu plus leur territoire, mais à Clisson on ne pourra pas aller à l'infini en termes de hauteur ni de densité. On aura des soucis de déplacements. La question du déplacement pour desservir le pôle clissonnais qui apparaissait dans le SCoT actuel n'apparaît plus dans le projet de SCoT3.

Il faut aller vers un scénario d'augmentation légère : il faut trouver le juste milieu entre vieillissement de la population et vie des écoles. Si on a de l'ambition il faut le marquer dans le projet.

Un travail sur Clisson en 2040 est mené qui fait ressortir qu'il faut que l'on écarte les circulations départementales qui traversent la ville pour les déporter sur le barreau sud de la ville.

Pour François Guillot, nous sommes extrêmement raisonnables dans ce PAS. On est un territoire attractif, un département attractif et en même temps on est raisonnable. On affiche un développement mesuré mais est-ce que l'on va tenir cette ambition compte tenu de la pression sur l'habitat, les mobilités, les enjeux de l'eau.... N'est-on pas trop raisonnable ? Il s'interroge également sur la temporalité de la projection sur 20 ans.

Pour Aymar Rivallin, un SCoT est une assimilation des contraintes mais doit aussi être une expression des possibles.

Christelle Braud demande, comment travailler en tant que collectivités pour permettre à nos jeunes de rester ? Cela n'est pas le rôle du SCoT mais plutôt le cadre du PLUi. Comment se développer sans modifier le paysage ? C'est aussi au PLUi d'y apporter une réponse.

Pour Emmanuel Rivery, le SCoT doit être un document cadre pas trop contraignant pour nous permettre de rester agile. Il fait la comparaison de Nantes et le vignoble nantais avec Dijon et Chambray Chambertin, Beaune. Les communes structurantes ne vont pas pouvoir tenir toute la charge. Il faudra la répartir.

Pour Suzanne Desforges, il faudra aussi que les pôles d'interface jouent bien leur rôle. Elle veut que les pôles d'équilibre d'interface soient aussi terres d'accueil d'équipements structurants.

Fabrice Cuchot souligne que la densité dans les pôles d'interface est la même que dans les pôles structurants.

Stéphane Mabit précise que les rencontres avec les communes ont permis de faire remonter ces questions.

Aymar Rivallin ajoute qu'il faut regarder la question mobilité/ proximité/ densité.

Jean Yves Artaud souligne que dans les pôles d'interface il faudra aussi des services. S'il y a des services dans ces pôles d'interface il faudra peut-être revoir la sémantique.

Pascal Evin souligne qu'à côté il y aussi les petites communes car elles ne pourront pas monter mais il faudra qu'elles puissent vivre aussi. Si on est oublié nos anciens iront dans les pôles structurants et vous n'aurez plus de place pour les jeunes. Donc il faut aussi nous aider.

Stéphane Mabit précise que l'idée est de n'oublier personne.

Aymar Rivallin ajoute qu'il est possible de faire remonter vos remarques dans le registre qui est à la maison de pays et dans le siège des intercommunalités.

Intervention de Stéphane MABIT

Contexte

Le 10 février 2020, le comité syndical a prescrit la révision du SCoT en vue d'intégrer les évolutions législatives issues des lois ALUR et ELAN, de s'adapter aux évolutions de la nouvelle configuration territoriale issue de la Loi Notre, et de prendre en compte l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du territoire (SRADDET) des Pays de la Loire.

La délibération de prescription de la révision du SCoT synthétise les objectifs de la révision :

- S'interroger sur le projet « Vignoble Nantais » à travers une approche multiscalaire portant sur le positionnement du pays dans le maillage régional et le rapport aux territoires voisins
- Adapter le schéma à la montée en puissance de l'intercommunalité dans l'organisation territoriale (habitat, économie, environnement, mobilité)

- Requestionner l'équilibre économique établi dans le SCoT ~~au regard de l'attractivité~~ grandissante et des dynamiques institutionnelles, en travaillant sur la reconfiguration du parc entre hiérarchisation et relocalisation
- Prolonger la réflexion sur les conséquences en termes d'habitat des dynamiques actuelles (accueil des populations, localisation des besoins, pression sur les espaces agricoles et naturels...) et des enjeux de réorganisation de la stratégie économique
- Anticiper les conséquences sur les services, les flux, les espaces environnementaux et agricoles...
- S'approprier les nouveaux enjeux : les nouveaux espaces de travail, le rapport entre le territoire et son projet alimentaire
- Actualiser la réponse à des enjeux plus spécifiques : pression sur les secteurs gares, question des friches viticoles et du développement de l'activité maraîchère...

Par délibération en date du 08 mai 2021, le comité syndical a par ailleurs anticipé la modernisation du contenu du SCoT en application de la loi Elan et de l'ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation du SCoT. Cette modification prévoit notamment le recentrage du SCoT sur le projet politique stratégique : le plan d'aménagement et de développement durable est remplacé par le projet d'aménagement stratégique.

La révision du SCoT s'appuie sur la volonté d'échanger et de construire le projet avec tous les acteurs du territoire. Plusieurs canaux ont ainsi été ouverts pour permettre aux différents usagers de s'impliquer et apporter leur contribution au projet :

- Une première session de deux réunions publiques ainsi que des ateliers participatifs ont été menées afin de permettre aux habitants de s'informer et participer aux travaux de la révision du SCoT
- Des temps d'auditions des acteurs socio-économiques ont été menés en phase diagnostic afin de recueillir les observations émanant des associations locales, des acteurs de l'habitat ou encore des réseaux d'entreprise
- Au-delà de ces temps spécifiques des registres sont mis à disposition du public dans les sièges du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais et des deux intercommunalités

Après une phase de réactualisation du diagnostic et de définition des enjeux du territoire dont les résultats ont été présentés au comité syndical en décembre 2021, la phase de définition du Projet d'Aménagement Stratégique a été engagée. Son écriture repose sur les apports issus des ateliers thématiques élus et du processus de construction mené par le comité de pilotage de la révision du SCoT.

Le Projet d'aménagement Stratégique du schéma de cohérence territoriale est construit autour de 3 axes :

- Axe 1 : Réaffirmer les marqueurs de l'identité « Vignoble Nantais » pour organiser la réciprocité avec la métropole
 - 1. Engager une politique paysagère et patrimoniale pour conserver notre qualité et identité territoriale
 - 2. Promouvoir les filières alimentaires et circulaires locales pour un rapport gagnant-gagnant avec la métropole Nantaise
 - 3. Mettre en valeur la qualité de vie du Vignoble Nantais par un tourisme respectueux de nos aménités
- Axe 2 : Reconfigurer les pôles pour maintenir une attractivité respectueuse des spécificités du Vignoble
 - 1. Affirmer une armature de pôles communaux et pluricommunaux pour améliorer l'offre globale d'équipements, de services et réduire les mobilités carbonées
 - 2. Intensifier qualitativement les formes urbaines pour améliorer la capacité d'accueil de notre territoire
 - 3. Optimiser les espaces économiques porteurs pour les entreprises à forte valeur ajoutée

- Axe 3 : Cultiver la qualité du mode de vie « Sud Loire » pour préserver notre identité
 - 1. Accroître l'inscription du Vignoble Nantais dans l'espace « Sud Loire » pour engager les transitions et régénérer ses capacités d'accueil naturelles et physiques
 - 2. Assumer notre rôle de transition entre la métropole et le « Sud Loire »
 - 3. Maintenir un maillage de bourgs attractifs garants de la vitalité du Vignoble

L'article L.141-3 du code de l'urbanisme précise que « le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace en limitant l'artificialisation des sols, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages. Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranche de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation ».

L'article L143-18 du code de l'urbanisme indique d'un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public sur les orientations du projet d'aménagement stratégique doit avoir lieu au plus tard quatre mois avant l'arrêt du projet.

Aussi, conformément à cet article, un débat a lieu au sein du Comité syndical du Pays du Vignoble Nantais.

Vu les articles L.141-1 et suivants du code de l'urbanisme, et notamment l'article L.141-3

Vu l'article L.143-18 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du 10 février 2020 prescrivant la révision du SCoT et précisant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation

Vu la délibération du 08 mai 2021 prévoyant la modernisation du SCoT selon l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 prise en application de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

Vu le projet d'aménagement stratégique qui a été transmis aux membres du comité syndical en date du 14 mars 2023 et une nouvelle fois dans le dossier du comité syndical

Il est précisé que le Projet d'Aménagement Stratégique et le compte-rendu du débat seront annexés à la délibération.

délibération

À l'unanimité les membres du comité syndical décident:

- **De débattre des orientations générales du Projet d'Aménagement Stratégique**
- **D'acter le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Vignoble Nantais**

Départ de E.RIVERY à 20h

4. Tarifs pour le Pays d'art et d'histoire et Musée du Vignoble Nantais

Intervention de Marie SLIWINSKI

Contexte

La convention avec l'Office de tourisme du Vignoble Nantais prévoit que le Syndicat Mixte et l'Office de tourisme proposent « des visites complémentaires et non concurrentes entre elles ». Pour faire face à l'augmentation des coûts salariaux, l'Office de tourisme a sollicité le service Patrimoine pour une augmentation du tarif des visites « Pays d'art et d'histoire ». Celui-ci a été revalorisé pour la dernière fois en 2016.

L'augmentation du tarif pour les groupes nécessite une augmentation de celui pour les individuels pour garder une forme de cohérence. Celui-ci n'a pas été revalorisé depuis 2016.

Pour faciliter la compréhension des tarifs, la commission Patrimoine a effectué en 2022 un travail d'harmonisation entre le Musée du Vignoble Nantais et les actions « Pays d'art et d'histoire ». Il est donc proposé de revoir l'ensemble de la grille tarifaire. Les tarifs d'accès au musée n'ont pas augmenté depuis 2015.

Dans le même objectif de lisibilité, il est proposé la création d'un forfait « famille » pour les visites guidées « Pays d'art et d'histoire » sur le modèle du forfait « famille » pour l'accès au musée (2 adultes et 3 jeunes ou 3 adultes et 2 jeunes).

Les tarifs des visites guidées « Pays d'art et d'histoire » pour les individuels jusqu'à août 2023 ont déjà été communiqués : les nouveaux prix ne pourront être appliqués qu'à partir du 1^{er} septembre 2023.

De même, les tarifs d'accès au musée pour les individuels ayant déjà été communiqués pour l'année 2023 : les nouveaux prix ne pourront être appliqués qu'à partir du 1^{er} avril 2024.

En revanche, les tarifs pour les groupes, au musée comme dans le cadre du « Pays d'art et d'histoire » pourront être appliqués à partir du 1^{er} mai 2023.

Les tarifs en italique sont ceux soumis à la validation du comité syndical.

MUSEE			
Individuels : à partir du 1 ^{er} avril 2024		Groupe : à partir du 1 ^{er} mai 2023	
		Adultes	
<i>Plein tarif</i>	6 €	<i>Plein tarif</i>	5 €
<i>Tarif réduit</i>	3 €	Exonéré	0,00 €
Exonéré	0,00 €	Visite dégustée	15,00 €
<i>Tarif réduit personne en situation de handicap</i>	3 €	Supplément Langues étrangères	1,00 €
<i>Tarif réduit négocié</i>	1,50 €	<i>Tarif réduit personnes en situation de handicap</i>	3 €
<i>Forfait Famille</i>	14 €	<i>Tarif négocié</i>	4,50 €
		<i>Visite dégustée négociée</i>	13,50 €
		<i>Tarif réduit (jeunes avec groupes adultes)</i>	2,50 €
		<i>Tarif réduit personnes en situation de handicap négocié</i>	2,70 €
		Supplément Langues étrangères négocié	0,90 €

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE			
Individuels : à partir du 1^{er} septembre 2023		Groupe	
		Adultes : à partir du 1^{er} mai 2023	
<i>Plein tarif</i>	6 €	<i>Plein tarif</i>	5 €
<i>Tarif réduit</i>	3 €	Exonéré	0 €
<i>Tarif réduit personne en situation de handicap</i>	3 €	Supplément Langues étrangères, jour férié, dimanche	1 €
Exonéré	0 €	Supplément visite de 3h	1 €
<i>Forfait famille</i>	14€		
		<i>Forfait groupe de moins de 25 personnes</i>	125 €
		<i>Tarif négocié</i>	4,50 €
		<i>Forfait groupe de moins de 25 personnes négocié</i>	112,50€
		Supplément Langues étrangères, jour férié, dimanche négocié	0,90 €
		Supplément visite de 3h négocié	0,90 €

délibération

À l'unanimité les membres du comité syndical décident :

Pour les individuels :

- De valider l'augmentation du tarif des visites guidées « Pays d'art et d'histoire de 5€ à 6€ par personne (tarif réduit 3€) à partir du 1^{er} septembre 2023 ;
- De valider l'augmentation du tarif d'accès au Musée du Vignoble Nantais 5€ à 6€ par personne (tarif réduit 3€) à partir du 1^{er} avril 2024 ;
- De valider l'augmentation du forfait « famille » de 12€ à 14€ pour l'accès au Musée du Vignoble Nantais à partir du 1^{er} avril 2024 ;
- De valider la création du forfait « famille » dans les mêmes conditions pour les offres « Pays d'art et d'histoire » à partir du 1^{er} mai 2023 ;

Pour les groupes, à partir du 1^{er} mai 2023 :

- De valider l'augmentation du tarif des visites guidées « Pays d'art et d'histoire » de 4,50€ à 5€ par personne, l'augmentation du forfait pour les groupes de moins de 25 personnes à 125€ ;
- De valider l'augmentation du tarif d'entrée au Musée du Vignoble Nantais de 4,50€ à 5€ par personne ;
- De valider les tarifs négociés à – 10%.

Patrimoine - Délibération

5. Tarifs pour la mise à disposition d'espaces du Musée du Vignoble Nantais

Intervention de Marie SLIWINSKI

Contexte

La délibération du 30 mars 2009 prévoit la possibilité de mettre à disposition tout ou partie des espaces publics du Musée du Vignoble Nantais, sous réserve que les conditions de la mise à disposition soient garanties (sécurité des biens et des personnes, respect des conditions de sécurité propre à un ERP de catégorie 5, objectifs de conservation et de valorisation des collections auprès des publics). Elle établit des tarifs de 50 € à 1 000 €, en fonction des espaces mis à disposition.

La délibération du 23 février 2015 prévoit dans le même éventail de tarifs, une distinction entre une mise à disposition pour les collectivités du territoire du Syndicat Mixte (de 50 € à 500 €) et pour un groupe privé (de 100 € à 1 000 €).

La répartition des tarifs en fonction des espaces ne correspond plus aux demandes. C'est pourquoi il est proposé de mettre à jour à la grille tarifaire en fonction :

- De la durée de la mise à disposition ;
- De son impact sur l'organisation du travail des agents du service Patrimoine.

Groupe privé ou hors Syndicat Mixte	Temps de travail		Hors temps de travail		
	En journée, en semaine		Le soir en semaine	Le week-end (sa-di)	
	Demi-journée	Journée	Soirée	Pour 4 h	Pour 8 h
Salle pédagogique ou Abélard (19 pers. max)	100 €	250 €	250 €	250 €	500 €
Tout le musée	250 €	500 €	500 €	500 €	1 000 €

Les collectivités du territoire du Syndicat Mixte bénéficient d'un demi-tarif.

Collectivités du Syndicat Mixte	Temps de travail		Hors temps de travail		
	En journée, en semaine		Le soir en semaine	Le week-end (sa-di)	
	Demi-journée	Journée	Soirée	Pour 4 h	Pour 8 h
Salle pédagogique ou Abélard (19 pers. max)	50 €	125 €	125 €	125 €	250 €
Tout le musée	125 €	250 €	250 €	250 €	500 €

A ces tarifs s'ajoute donc le coût d'une visite guidée pour le groupe.

Xavier Bonnet s'interroge sur le tarif de 100 euros pour une demi-journée et 250 euros à la journée. Marie Sliwinski précise que la discussion sur ce point a aussi eu lieu en commission.

Délibération

À l'unanimité les membres du comité syndical décident :

- De valider les conditions d'une mise à disposition d'espaces du Musée du Vignoble Nantais à la mise en œuvre d'une valorisation de ses collections ;
- Uniquement en dehors des horaires d'ouverture au public individuel ;
- Uniquement s'il y a une valorisation des collections.
- De valider la grille tarifaire et le principe du demi-tarif pour les collectivités du territoire du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais.

6. Principe de facturation pour les visites de groupes « Pays d'art et d'histoire »

Intervention de Marie SLIWINSKI

Contexte

La convention avec l'Office de tourisme du Vignoble Nantais indique que l'Office de tourisme « commercialise les offres « Pays d'art et d'histoire » (...) à destination des groupes adultes ». Les conditions générales de vente sont donc identiques. Elles fixent notamment un seuil de facturation minimum à 25 personnes.

Certaines demandes de groupes émanent de structures de type EHPAD ou association d'insertion qui nécessitent des jauges plus faibles, pour des raisons de taux d'encadrement, de difficulté à se déplacer, etc. Le seuil de facturation à 25 personnes est réhibitoire pour avoir accès aux actions « Pays d'art et d'histoire ».

Dans un objectif d'accessibilité, il est proposé d'abaisser le seuil de facturation à 10 personnes pour ce type de groupe. En accord avec l'Office de tourisme du Vignoble Nantais, ces prestations seront commercialisées et réalisées directement par le service Patrimoine du Syndicat Mixte.

Délibération

À l'unanimité les membres du comité syndical décident :

- **De valider le seuil de facturation à 10 personnes pour les actions « Pays d'art et d'histoire » sollicitées par des groupes**
- **Composés de résidents en EHPAD, des personnes hospitalisées ou vivant en milieu carcéral ;**
- **Portés par des associations et organisations œuvrant dans les secteurs de l'action humanitaire, de l'action sociale, de la santé, de l'insertion ;**
- **De faire évoluer les conditions générales de vente pour préciser ce nouveau seuil de facturation.**

7. Convention de partenariat avec la Fédération des Vins de Nantes

Intervention de Marie SLIWINSKI

Contexte

La Fédération des Vins de Nantes est partenaire des activités du service Patrimoine, pour ce qui concerne le Musée du Vignoble Nantais et les actions dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire ».

A ce titre, une convention est proposée permettant de déterminer les conditions de ce partenariat. En 2023, les engagements de la Fédération des Vins de Nantes prennent la forme :

- du versement d'une subvention de 2 000 € ;
- de la dotation de vins ambassadeurs pour les conférences de l'Université sur Lie, pour un montant maximum de 500 €.

Pour les engagements du Syndicat Mixte, il s'agit :

- de la possibilité d'une réalisation d'une animation patrimoniale lors de l'événement « Vignes Vins Rando » ou de la mise à disposition privative des espaces du Musée du Vignoble Nantais au profit de la Fédération des Vins de Nantes ;
- de la possibilité de prêt d'objets, panneaux ou expositions sur bâche lors d'événements organisés par la Fédération des Vins de Nantes ;
- de la présence du logo de la Fédération des Vins de Nantes sur les publications du Pays d'art et d'histoire et du Musée du Vignoble Nantais.

Délibération

À l'unanimité les membres du comité syndical décident d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention 2023 fixant les conditions partenariales et financières générales avec la Fédération des Vins de Nantes.

Départ de B.COUTEAU à 20h15 donnant pouvoir à W.GLEMIN

Patrimoine - Délibération

8. Convention de partenariat avec la base de loisirs de Pont-Caffino

Intervention de Marie SLIWINSKI

Contexte

Depuis 2019, le service Patrimoine propose un jeu, de type « escape game », autour de la base de loisirs de Pont-Caffino, du belvédère puis du « Porte-Vue » de Château-Thébaud. Il s'agit de proposer au public familial de découvrir l'histoire de cet ancien site industriel renaturé à travers des activités ludiques. La base de loisirs est sollicitée pour assurer la traversée de la Maine en tyrolienne.

Après quelques années, le jeu nécessite d'être remis à jour. Les membres de l'association de la base de loisirs de Pont-Caffino ont également émis le souhait de s'y investir plus, par intérêt et pour mieux répondre aux questions des participants.

Dans ce cadre, une convention est proposée pour déterminer les conditions de ce partenariat. Elle prévoit notamment que :

- le service Patrimoine fournit les contenus historiques et patrimoniaux et accompagne l'équipe de la base de loisirs dans la rédaction des éléments devant transmettre des contenus ;
- le service Patrimoine valide le scénario et le contenu de l'animation ;
- la base de loisirs définit la partie ludique de l'animation et prend en charge les dépenses de matériel nécessaire ;
- la base de loisirs assure la commercialisation et la réalisation de l'animation auprès du public familial mais aussi des groupes jeune public de loisirs ;
- elle transmette les chiffres de fréquentation au service Patrimoine.

Un bilan sera réalisé en fin d'année pour envisager d'éventuelles évolutions dans ce partenariat.

Délibération

À l'unanimité les membres du comité syndical décident d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la base de loisirs de Pont-Caffino pour la mise en œuvre d'une activité ludique « Pays d'art et d'histoire ».

Patrimoine - Information

Avenant à la convention avec l'association Le Forum

Intervention de Marie SLIWINSKI

Contexte

L'association « Le Forum – histoire, patrimoine et traditions en Vignoble Nantais » s'est constituée en 2012 autour de plusieurs associations mais aussi de particuliers qui souhaitaient rassembler ceux et celles qui œuvrent sur l'histoire et le patrimoine en Vignoble Nantais.

La convention de partenariat entre Le Forum et le service Patrimoine a été renouvelée en 2021. Elle prévoit un avenant annuel présentant le programme de chacune des parties.

Information

L'avenant pour l'année 2023 prévoit en tant qu'actions communes :

- La participation de Forum aux réunions des groupes de travail du service Patrimoine, notamment ceux liés à la recherche et au renouvellement de la convention « Pays d'art et d'histoire » (via la représentation du Conseil de Développement) ;
- La participation à l'inventaire du patrimoine lié au négoce ;
- La poursuite du travail sur l'iconographie ancienne et de reconstructions photographiques dans le cadre de l'observatoire photographique des paysages, à Aigrefeuille-sur-Maine notamment ;
- Un temps de formation en lien avec les publications ;
- Une réflexion commune sur les actions de valorisation du travail sur le négoce.

Patrimoine - Information

Label « Exposition d'intérêt national »

Intervention de Marie SLIWINSKI

Contexte

Le 10 octobre 2022, le comité syndical a autorisé le Président ou son représentant à déposer une candidature au label « Exposition d'intérêt national » auprès du ministère de la Culture pour l'exposition « Héloïse et Abélard : l'invention d'un mythe », qui sera présentée au Musée du Vignoble Nantais du 13 mai au 15 août 2023.

Information

L'exposition « Héloïse et Abélard : l'invention d'un mythe » a été retenue par le groupe d'experts pour bénéficier du label « Exposition d'intérêt national ». Il est accompagné d'une subvention de 10 000€, qui sera versée en plus de la subvention annuelle de fonctionnement (montant non encore connu).

Marie Sliwinski informe que l'inauguration de l'exposition aura lieu le 11 mai et rappelle que le 13 mai il y a la Nuit des Musées.

Dans le programme « rendez-vous », Marie Sliwinski précise qu'il y a au début du fascicule une présentation du Pays d'art et histoire et de l'intérêt pour un territoire d'être labellisé car il est important de le rappeler.

Départ de M.SLIWINSKI à 20h20

Tourisme - Délibération

9. Compte administratif 2022 de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes

En absence d'Anne Choblet, Benoist Payen, président de l'EPIC demande à Philippe Caro, responsable administratif et financier de présenter le compte administratif 2022 de l'EPIC.

Contexte

Les statuts de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes prévoient que le compte financier de l'exercice écoulé soit présenté par le président au comité de direction qui en délibère et le soumet au comité syndical.

Le compte administratif 2022 de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes a été présenté et voté par le comité de direction le 10 mars 2023. (Annexe)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Résultats de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	1 100 676.00	1 039 314.47	- 61 361.53
	Section d'investissement	34 658.16	19 717.79	- 14 940.37

Reports de l'exercice n-1	Report en section d'exploitation (002)	0,00 (si déficit)	574 035.44 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	0,00 (si déficit)	14 004.74 (si excédent)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)	1135 334.16	1 647 072.44	511 738.28

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 100 676.00	1 613 349.91	512 673.91
	Section d'investissement	34 658.16	33 722.53	- 935.63
	TOTAL CUMULE	1 135 334.16	1 647 072.44	511 738.28

Benoist Payen précise que l'office de tourisme a une activité commerciale qui repart. Aymar Rivallin pose la question de la nécessité de revoir la taxe de séjour avant le mois de juin, si on veut augmenter les recettes, il faudra revaloriser les taux.

Concernant la taxe de séjour, Benoist Payen précise qu'il y a eu un rappel des cotisations, une augmentation des taux et une augmentation du nombre de nuitées, ce qui explique la hausse sur l'année 2022.

Xavier Bonnet rejoint l'avis d'Aymar Rivallin sur la nécessité d'augmenter la taxe de séjour. Benoist Payen rappelle que ce sont les visiteurs qui payent et non les hébergeurs. En 2022, le Heffest a aussi payé pour le camping du festival.

Délibération

À l'unanimité les membres du comité syndical décident de valider le compte administratif 2022 de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes.

Tourisme - Délibération

10. Budget 2023 Office de Tourisme du Vignoble de Nantes

En absence d'Anne Choblet, Benoist Payen, président de l'EPIC demande à Philippe Caro, responsable administratif et financier de présenter le compte administratif 2022 de l'EPIC.

Contexte

Le comité de direction de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes a voté son budget primitif 2023 le 10 mars 2023.

Si le comité syndical, saisi à fin d'approbation, n'a pas fait connaître sa décision dans un délai de 30 jours, le budget de l'Office de Tourisme est considéré comme adopté.

Le budget primitif 2023 de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes est présenté aux membres du comité. (Annexe)

Benoist Payen précise que l'augmentation de la masse salariale s'explique par le Glissement vieillissement Technicité (GVT), le recrutement à temps plein d'une comptable et d'un départ en retraite provisionné.

Délibération

À l'unanimité les membres du comité syndical décident d'approuver le budget primitif 2023 de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes comme présenté.

La participation globale 2023 des collectivités est arrêtée à 499 000 € au lieu de 699 000 €. La participation de la CSMA s'élèvera à 286 376,10 € et celle de la CCSL à 212 623,90 €.

Les participations seront appelées par le Syndicat Mixte du SCoT et du pays du Vignoble Nantais de la façon suivante :

- **en février 2023, un acompte correspondant à 40 % du montant prévu au budget de l'année n-1 (699 000 €) conformément aux dispositions de la convention d'objectifs soit 160 462,44 € pour la CSMA et 119 137,56 € pour la CCSL ; ces participations ont déjà été appelées,**
- **en juillet 2023, le solde des participations soit 125 913,66 € pour la CSMA et 93 486,34 € pour la CCSL.**

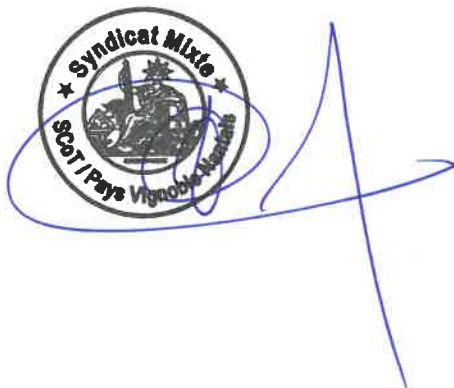
Questions orales

En l'absence de question orale et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance du comité syndical.

Fait à Clisson, le

Le Président
Aymar RIVALLIN

Le secrétaire de séance
Joël BARAUD



A blue ink signature of Aymar Rivallin, the President, written over a circular stamp of the Syndicat Mixte SCoT / Pays Vignoble Nantais.



A blue ink signature of Joël Baraud, the Secretary, written over a circular stamp of the Syndicat Mixte SCoT / Pays Vignoble Nantais.